

.....

ASSOCIATION LES BASTIDES GOUIRAN

Cabriès, le 25 février 2008

NOTE D'INFORMATIONS

N°15

Plus de trois mois sont passés depuis la dernière note d'information. A l'époque, trois dossiers étaient en cours : la procédure judiciaire contre maître Caumel ; la récupération des parties communes et la cession de la voie à la commune de Cabriès. Ou en sont-ils aujourd'hui ? Cette nouvelle note d'informations est l'occasion pour faire le point.

LA PROCEDURE JUDICIAIRE CONTRE MAITRE CAUMEL.

Ce dossier est aujourd'hui clos. Faute d'avoir obtenu la finition des travaux, la procédure judiciaire nous a permis de récupérer le montant qui avait été séquestré chez Maître CAUMEL plus une indemnisation liée à la procédure. L'association a versé au moment de Noël une quote-part de cet argent à chacun, le solde est conservé en attendant que les travaux soient réalisés et par la suite que l'on statue sur son usage.

LA RECUPERATION DES PARTIES COMMUNES

Au moment de rédiger la précédente note, ce dossier était déjà en cours de régularisation et suivait une procédure légale de validation. A l'heure qu'il est, c'est toujours le cas, mais nous devrions toucher au but. L'acte notarié de cession est prêt, il reste une validation administrative à régulariser avec le liquidateur de SEFAM II et l'acte de récupération des parties communes pourra être signé.

LA CESSIION DE LA VOIE A LA COMMUNE DE CABRIES

Comme vous le savez, le 20 décembre dernier, le conseil municipal a voté pour que l'ASL cède la voie à la commune et que les travaux soient réalisés. Un extrait du délibéré du conseil municipal nous a été remis actant cet état de fait. En janvier, un document d'arpentage a été réalisé par le Géomètre Expert Michel RICHARD à MALLEMORT qui a été dès l'origine le géomètre du lotissement. Aujourd'hui, ce document a été signé par l'ASL et est en cours de traitement au cadastre. Il sera apporté à l'acte de cession de la voie à la commune qui sera, avec les travaux, l'ultime étape de cette longue « aventure ».

Voilà ce que l'on peut dire aujourd'hui sur ces dossiers. Le plus long et plus fastidieux reste le dossier en lien avec le liquidateur judiciaire de SEFAM II, mais nous arrivons vraiment au terme. Dès sa clôture, toutes les données administratives ayant été réglées, la suite des évènements devraient aller très vite.

Nous n'avons jamais été aussi près de la fin.

A votre disposition pour plus d'informations.

Pierrick DUPERRON

Demain s'invente aujourd'hui

.....